

**Le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement
primaire et de l'enseignement secondaire**

Vers un curriculum renouvelé au primaire et au secondaire

9 FÉVRIER 2005

Un nouveau curriculum sera mis en application au secondaire en septembre 2005, un an après avoir été mis en œuvre de façon graduelle et volontaire dans près de trois cents écoles.

C'est dans ce contexte que des changements doivent être apportés au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Ces changements consistent, d'une part, à introduire sur le plan réglementaire les leviers susceptibles d'assurer la qualification d'un plus grand nombre de jeunes et, d'autre part, à revoir, dans le curriculum du primaire, certains éléments dont la mise en œuvre au cours des dernières années a montré qu'ils pouvaient être améliorés.

Au terme de leur implantation, ces changements devraient se traduire notamment par :

- une augmentation du temps d'enseignement au primaire et un accent accru sur la langue seconde et l'éducation physique et à la santé;
- des règles pour l'obtention du diplôme d'études secondaires comportant un niveau d'exigences équivalant à celui d'autres systèmes éducatifs;
- une formation plus complète au deuxième cycle du secondaire avec l'ajout de programmes obligatoires;
- une offre de services diversifiée s'adressant plus particulièrement aux jeunes qui décrochent au début du secondaire et à d'autres qui sont plus intéressés par une formation pratique.

Trois mesures pour améliorer la formation au primaire

1. Augmenter le temps d'enseignement

Au Québec, le temps d'enseignement au primaire est établi actuellement à 23 heures et 30 minutes par semaine, ce qui est inférieur au temps consacré à l'enseignement dans la plupart des pays qui ont un système éducatif comparable au nôtre. Le temps minimal d'enseignement total hebdomadaire passera à 25 heures, ce qui permettra d'accorder plus de temps aux trois disciplines de spécialité, soit *Éducation physique et à la santé*, *Anglais* ou *Français, langue seconde*, et *Arts*.

2. Introduire l'enseignement de l'anglais, langue seconde, dès la première année du primaire

Cette mesure a été envisagée dans la perspective de conduire un plus grand nombre d'élèves au niveau de maîtrise souhaité en langue seconde. L'enseignement de cette matière débute actuellement en troisième année du primaire pour les élèves inscrits au secteur francophone, mais en première année pour ceux du secteur anglophone.

3. Inciter les écoles à consacrer deux heures par semaine à l'éducation physique et à la santé

L'éducation physique et à la santé figurera dorénavant dans la liste des matières pour lesquelles un temps d'enseignement spécifique est proposé, rejoignant ainsi la langue d'enseignement et la mathématique. Le temps d'enseignement proposé en éducation physique et à la santé sera de deux heures par semaine.

Trois mesures pour améliorer la formation au secondaire et augmenter le nombre de jeunes qui obtiennent un diplôme

4. Rehausser les conditions pour l'obtention du diplôme d'études secondaires

À compter du 1^{er} mai 2007, la réussite des programmes de mathématique et de sciences de la quatrième secondaire ainsi que celle du programme d'anglais, langue seconde, de la cinquième secondaire seront exigées pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. Ces nouvelles conditions s'appliqueront aux élèves qui sont actuellement en troisième secondaire et qui termineront leurs études en 2007. Plus tard, soit le 1^{er} mai 2010, ces exigences seront de nouveau haussées avec l'entrée en vigueur de conditions relatives à la réussite d'un programme d'arts de la cinquième secondaire, ainsi qu'à celle du programme d'éducation physique et à la santé ou d'un programme de développement personnel de la cinquième secondaire.

5. Offrir une formation plus équilibrée au deuxième cycle

Le temps d'enseignement consacré au développement personnel a diminué de façon importante à la suite des modifications qui ont été apportées au régime pédagogique en 2000 et en 2001. Des correctifs doivent être apportés pour que les élèves reçoivent la formation la plus complète possible en cette matière et deviennent des citoyens responsables. Ainsi, le nombre d'heures d'enseignement en éthique et en culture religieuse en quatrième secondaire passera de 50 à 100 heures annuellement et un programme de même nature sera institué en cinquième secondaire.

Un changement sera également apporté à la grille-matières du deuxième cycle afin de corriger le déséquilibre qui existe entre les cinq domaines d'apprentissage. Le domaine des arts est, en effet, le seul dont la formation s'arrête en troisième secondaire. Ainsi, des programmes obligatoires d'arts, comportant 50 heures d'enseignement par année, seront institués en quatrième et en cinquième secondaire.

Par ailleurs, un programme comportant 50 heures d'enseignement par année sera institué en cinquième secondaire pour permettre aux élèves de réaliser un projet intégrateur.

Choisi en fonction des champs d'intérêt des élèves et supervisé par un enseignant, ce projet leur permettra d'intégrer des compétences de disciplines variées ainsi que de développer des habiletés méthodologiques, de même que leur capacité à présenter et à défendre leurs réalisations en public. Plusieurs écoles des secteurs public et privé qui ont déjà mis en oeuvre des projets intégrateurs confirment leur pertinence et leurs retombées positives.

En cinquième secondaire, un programme comportant 100 heures d'enseignement, appelé *Environnement économique contemporain*, permettra aux élèves de s'initier aux enjeux de l'économie actuelle.

6. Instauration des parcours de formation au deuxième cycle du secondaire

Un parcours de formation appliqué sera proposé aux élèves du deuxième cycle en plus du parcours actuel. Il s'adressera aux élèves qui n'ont pas de difficultés d'apprentissage et qui peuvent conséquemment aspirer à se rendre jusqu'au diplôme d'études secondaires ou professionnelles. Il comprendra une démarche d'orientation obligatoire, un plus grand nombre d'heures de formation pratique et diverses possibilités d'exploration à l'aide de nouveaux cours à option. L'élève pourra passer d'un parcours à l'autre en tout temps sans être pénalisé d'aucune façon. En outre, le parcours appliqué mènera au diplôme d'études secondaires et donnera accès au secteur collégial de la même façon que le parcours actuel.

Un parcours de formation axé sur l'emploi sera proposé aux jeunes qui éprouvent des difficultés d'apprentissage et pour lesquels le diplôme d'études secondaires est pratiquement inaccessible. Ce nouveau parcours remplacera les deux programmes qui sont offerts à ces élèves depuis une dizaine d'années, mais qui n'ont pas réussi à atteindre pleinement leur cible, tel que l'a démontré une évaluation réalisée en 2003. La mise en place du nouveau parcours s'inspirera des résultats de cette évaluation, en évitant tout particulièrement la ghettoïsation des élèves et les culs-de-sac qui pourraient les empêcher de poursuivre leurs études à un niveau supérieur. Au terme de son implantation, on peut estimer à environ 15 000, soit 5 p. 100 des élèves du deuxième cycle, le nombre de jeunes qui pourraient être intéressés à poursuivre leurs études dans ce parcours.